



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL



DU 19 DECEMBRE 2016

PRESIDENT DE SEANCE : Mr BOUCHEZ Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata -Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean - Mme CHAVAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mr JANCZAK Stanislas - Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno - Mr DEGAND Daniel – Mme BIELKIN Laurence - Mme WARNEZ Muriel – Mme TAVERNESE Audrey - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume - Mme MOLENDIA Edith Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr PORZYCKI Philippe – Mme BOUZROU Donia Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise Conseillère Municipale

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mr JANCZAK Stanislas, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

**1/ TRAITE DE CONCESSION OPERATION « VERT TILLEUL » N° 1113 :
COMPTES RENDUS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014 et AU 31 AOUT 2016**

Au terme d'un traité de concession d'aménagement en date du 15 décembre 2000, la Commune a confié à la SEM ARTOIS DEVELOPPEMENT (devenue TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX) la réalisation de l'opération d'aménagement dite « VERT TILLEUL », tendant à la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation et d'un EHPAD.

Les membres du Conseil Municipal étaient invités à se prononcer sur les comptes rendus d'activité au 31 décembre 2014 et 31 août 2016, transmis par la SEM Territoires 62 au sujet de l'opération d'aménagement concédée.

Le Conseil Municipal :

- a constaté les fautes lourdes commises par la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, dans l'exécution de la Concession d'Aménagement de l'opération du Vert Tilleul, ayant conduit aux condamnations prononcées à son encontre au profit des consorts VANTOURNHOUDT,
- a refusé en conséquence d'approuver les deux projets de CRAC, transmis par l'aménageur, au motif qu'ils imputent au bilan de l'opération et à la Commune, les indemnités dues aux Consorts VANTOURNHOUDT, qui doivent être prises en charge par l'aménageur au titre de ses fautes lourdes,



- a autorisé Monsieur le Maire à engager toutes démarches amiables ou contentieuses, notamment par requête auprès du Tribunal Administratif, afin de mettre définitivement à la charge de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX le montant des indemnités octroyées aux consorts VANTOURNHOUDT, montant qui pourrait être diminué au terme des décisions judiciaires à intervenir.

Cette décision a été adoptée : 25 voix Pour dont 2 procurations et 2 voix Contre.

2/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction budgétaire et comptable M14 prévoient la constitution de provisions pour risques et charges, afin de couvrir les risques liés à des litiges et à des contentieux, notamment dès qu'ils sont constatés.

La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

S'agissant du contentieux opposant la Commune à la SEM Territoires Soixante-Deux, concernant l'opération d'aménagement dite « Vert Tilleul », il a donc été proposé de constituer une provision d'un montant de 200 000 €.

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14, a décidé de constituer une provision d'un montant de 200 000 euros, inscrite au budget supplémentaire 2016 de la Commune, sous le régime des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68 « dotations aux amortissements et provisions », article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette décision a été adoptée : 25 voix Pour dont 2 procurations et 2 voix Contre.

3/ CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT - OPERATION N° 1115 :

- Avenant n° 6

Il a été rappelé la Convention Publique d'Aménagement conclue avec TERRITOIRES 62 (ex ADEVIA), relative à la réalisation d'un lotissement de lots libres de constructeurs de 17 parcelles, rues Raoul Briquet et Dautricourt.

La commercialisation des lots libres de l'opération s'est poursuivie en 2015 et 2016 mais il reste encore 3 lots à commercialiser.

La SEM Territoires 62 a proposé de proroger l'opération de deux années, pour porter son terme au 31 décembre 2018 et sollicite une participation complémentaire de la Commune d'un montant de 35 185 €, qui serait à verser au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

Monsieur le Maire a proposé de prolonger la convention pour deux années, mais s'agissant de la participation complémentaire, il a été proposé de délibérer ultérieurement lors de la présentation des prochains comptes rendus annuels d'activité.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) d'autoriser la signature de l'avenant n° 6, ayant uniquement pour objet de prolonger la convention de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2018.



4/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent le remboursement de sinistres :

- Décision n° 29/2016 du 6 octobre 2016
- Décision n° 30/2016 du 18 octobre 2016
- Décision n° 31/2016 du 2 novembre 2016
- Décision n° 32/2016 du 2 novembre 2016
- Décision n° 33/2016 du 2 novembre 2016
- Décision n° 34/2016 du 2 novembre 2016
- Décision n° 37/2016 du 15 novembre 2016

Sont concernées aussi les décisions suivantes :

- Décision n° 35/2016 du 8 novembre 2016 relative à l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de voirie rue Victor Hugo (Colas Nord Picardie devenant Colas Est)
- Décision n° 36/2016 du 8 novembre 2016 relative au marché de travaux d'accessibilité du Cavalier au croisement des rues du 8 mai et Gabriel Péri- Lotissement le Siècle des Lumières
- Décision n° 38/2016 du 22 novembre 2016 relative au contrat d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols.

5/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2016

Section de fonctionnement

↳ dépenses	2 160 191 €
↳ recettes	2 160 191 €

Section d'investissement

↳ dépenses	10 142 358 €
↳ recettes	10 142 358 €

Le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2016 a été adopté : 25 voix Pour dont 2 procurations et 2 Absentions.

6/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ZONE INDUSTRIELLE » - ANNEE 2016

Section de fonctionnement

↳ dépenses	71 447.02 €
↳ recettes	71 447.02 €



Section d'investissement

↳ dépenses	13 351.56 €
↳ recettes	13 351.56 €

Le Budget supplémentaire de la « Zone Industrielle » pour l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

7/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2016

Section de fonctionnement

↳ dépenses	29 708.22 €
↳ recettes	29 708.22 €

Le Budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

8/ TARIFS LOCATION SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2017 :

Monsieur le Maire a rappelé que l'utilisation des deux niveaux de la Salle des Fêtes Municipale est exclusivement réservée aux activités organisées par la commune et aux associations locales agréées par la Municipalité, et a proposé de maintenir en 2017, les tarifs votés pour 2015 et 2016, soit :

- location du rez-de-chaussée inférieur ou supérieur : forfait de 151.50 € pour les bals ou 184 € pour les banquets et repas dansants organisés par les associations locales ayant déjà bénéficié d'une attribution gratuite de cette salle.

La location des salles est gratuite pour les assemblées générales. Celles-ci se feront obligatoirement au rez-de-chaussée inférieur.

La gratuité est accordée une fois par an aux associations locales pour une manifestation autre qu'une assemblée générale.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

9/TARIFS LOCATION SALLE « EDMOND TANIÈRE » POUR L'ANNEE 2017 :

La location de la Salle « Edmond Tanière » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

Monsieur le Maire a aussi proposé de maintenir en 2017, les tarifs votés pour 2015 et 2016, soit :

- Location cuisine : 81 €
- Location salle : 274 €
- Location vaisselle : 28.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 173 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).



10/ TARIFS LOCATION SALLE « ZIARKOWSKI » POUR L'ANNEE 2017 :

La location de la Salle « Ziarkowski » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.
Monsieur le Maire a aussi proposé de maintenir en 2017, les tarifs votés pour 2015 et 2016, soit :

- Location cuisine : 123 €
- Location salle : 264 €
- Location vaisselle : 27.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 167 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

11/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE POUR L'ANNEE 2017 :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de maintenir en 2017, les tarifs votés pour 2015 et 2016, soit :

- Concession 30 ans : 206 €
- Concession 50 ans : 339.50 €.

12/ TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM POUR L'ANNEE 2017 :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de maintenir en 2017, les tarifs votés pour 2015 et 2016, soit :

- Case pour 15 ans : 690 €
- Case pour 30 ans : 988 €
- Redevance pour dépôt d'urne : 29.50 €
- Plaque de fermeture des cases : 88 €.

13/ SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES 2016-2017 :

Les membres du Conseil Municipal ont fixé le montant de la subvention allouée aux enfants continuant leurs études, comme suit :

- 50 € par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale
- 100 € par enfant fréquentant les classes universitaires

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

- considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens. Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

Cette décision a été adoptée : 27 voix Pour dont 2 procurations.



14/ FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR L' ANNEE 2017 :

Compte tenu de l'indice de référence des loyers, établi par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2016, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de maintenir en 2017, les loyers votés pour 2015 et 2016.

15/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2016 :

Comme les années précédentes, il a été décidé la prise en charge des friandises offertes aux enfants des écoles primaires et maternelles et du jouet offert aux enfants des écoles maternelles.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

16/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAIRIE ANNEXE RUE DE LA SUCRERIE

Monsieur le Maire a rappelé l'acquisition de l'immeuble cadastré AH 415, situé rue de la Sucrerie, appartenant auparavant à la CARMI et a rappelé qu'il est prévu d'aménager une partie de l'immeuble, en mairie annexe.

La totalité du coût de l'opération qui comprend l'acquisition, les honoraires du maître d'œuvre et les travaux, s'élevant à la somme de 225 045 € HT, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de solliciter une subvention au taux de 25%, dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux.

17/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ET TROTTOIRS

Monsieur le Maire a informé du projet de travaux de grosses réparations de voirie et trottoirs à entreprendre dans de nombreuses rues de la Commune (Pasteur, Aristide Briand, de la Paix, Jules Guesde, Basly, Desmoulins, partie Jean Jaurès et giratoires).

Il a été constaté la nécessité de reprendre non seulement le tapis de roulement de la chaussée, mais aussi ses fondations. De même certains trottoirs doivent être repris en profondeur.

Le montant estimatif des travaux y compris les honoraires du maître d'œuvre s'élevant à la somme de 588 500 € HT, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de solliciter une subvention au taux de 20% dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.



18/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Deux aires de jeux pour enfants ont déjà été installées, à la Cité du Moulin et devant l'espace Emile Malbranque. Monsieur le Maire a présenté le projet de réalisation Place Carnot d'une troisième aire de jeux. Le montant estimatif des travaux s'élevant à la somme de 62 400 € TTC, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) de solliciter une subvention au taux de 80%, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, dans le cadre du « Fonds Public et Territoires ».

19/ CHAMBRE FUNERAIRE : CONTRAT DE CONCESSION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Il a été rappelé la délibération du 8 juin 2016 décidant de déléguer la gestion du funérarium sous forme d'affermage pour une durée de cinq ans. La Commission de Délégation de Service Public, élue le 12 octobre dernier, s'est réunie le 20 octobre et a admis la candidature de la société OGF mais aucune offre de prix n'a été reçue. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de relancer la publicité concernant le contrat de concession et compte tenu des délais impartis, dus au formalisme de la procédure, ont décidé de confier pendant la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, la gestion du funérarium à la société OGF, précédent délégataire. Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

20/ AVENANT N° 2 ET AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'ASSURANCES SMACL -POLICE N°004 : VEHICULES A MOTEUR

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) la signature des avenants n° 2 et n° 3 au contrat d'assurance SMACL Police n°004 « véhicules à moteur ». Ces avenants engendrent un coût supplémentaire total de 114.13 €.

21/ AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'ASSURANCES SMACL - POLICE N° 007 : DOMMAGES AUX BIENS

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) la signature de l'avenant n° 2 au contrat d'assurance SMACL Police n°007 « dommages aux biens ». Cet avenant n'engendre aucun coût supplémentaire mais actualise la superficie assurée, suite aux acquisitions immobilières réalisées en 2016.



22 ET 23/ EFFACEMENT DES RESEAUX – CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA DISSIMULATION DES RESEAUX pour :

- **la rue Emile Basly**
- **la rue Camille Desmoulins**

Il a été rappelé les travaux d'effacement des réseaux en cours, dans les rues Emile Basly et Camille Desmoulins, notamment la mise en souterrain des réseaux aériens de communications d'ORANGE avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Pour ces deux rues, ORANGE prend à sa charge la totalité des dépenses d'ingénierie génie-civil, d'études et de réalisation des travaux de câblage.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature des conventions particulières formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux. Les décisions pour ces deux rues ont été adoptées à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

24/ CONVENTION D'INCORPORATION DE NOUVEAUX RESEAUX DANS LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CALL :

- **LOTISSEMENT RUE DES « QUINZE RASIERES »**

En date du 9 février 2015, le Conseil Municipal avait pris acte de la remise des ouvrages du lotissement de la rue des Quinze Rasières (concernant les lots : voirie, assainissement, réseaux secs, eau potable et espaces verts) et s'était prononcé favorablement sur la signature de la convention d'incorporation des nouveaux réseaux à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

En date du 8 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé la rétrocession au profit de la Commune, des terrains d'assiette des voiries, trottoirs et espaces verts du lotissement.

Suite à nouvelle délibération de la CALL en date du 1^{er} mars 2016, le Conseil Municipal s'est à nouveau prononcé favorablement sur l'incorporation des nouveaux réseaux du lotissement de la rue des Quinze Rasières, dans les services publics d'eau et d'assainissement de la CALL.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).

25/ CONVENTION D'INCORPORATION DE NOUVEAUX RESEAUX DANS LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CALL :

- **RUE DE LA SUCRERIE**

Il a été rappelé la délibération du 12 mars 2012, relative à la remise des ouvrages du lotissement de la rue de la Sucrierie, et la délibération du 8 juin 2016, par laquelle le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à l'incorporation dans le domaine public communal, des voiries, trottoirs et espaces verts du lotissement.

Les membres du Conseil Municipal ont donné un avis favorable à l'incorporation des nouveaux réseaux du lotissement de la rue de la Sucrierie, dans les services publics d'eau et d'assainissement de la CALL et ont autorisé la signature de la convention.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations).



26/ CONVENTION D'INCORPORATION DE NOUVEAUX RESEAUX DANS LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CALL :

- CITE DE L'HOPITAL

POINT RETIRE (sera soumis à l'avis du Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance).

27/ LOTISSEMENT «LE CHAMP DE LIN» : CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTENARIAT AVEC LA SACICAP PROCIVIS NORD POUR L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

La Société « Pierres et Territoires » prévoit de réaliser le programme « Le Champ de Lin », opération de 20 logements en location accession, sous le régime du Prêt Social Location Accession. Il a été rappelé qu'en application de la Loi du 18 décembre 2006, une convention a été passée avec l'Etat aux termes de laquelle les SACICAP se sont engagées à favoriser le financement d'opérations pour l'accession sociale à la propriété.

La Commune souhaite favoriser l'accession à la propriété et la mise en place de dispositifs d'aide en faveur de l'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) la signature d'une convention de partenariat, entre la Commune, Pierres et Territoires et la SACICAP PROCIVIS Nord, convention ayant pour objet de définir les conditions de mise en œuvre des missions sociales et les engagements respectifs de chaque signataire.

28/ TRAITE DE CONCESSION – OPERATION DU VERT TILLEUL N° 1113 : PROCES-VERBAL DE REMISE PARTIELLE DES OUVRAGES

Monsieur le Maire a informé de la remise partielle des ouvrages de l'opération n° 1113 dite « du VERT TILLEUL », effectuée en date du 10 novembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Concession d'Aménagement conclue avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE –DEUX (ex ADEVIA).

La réception partielle des ouvrages concerne les lots suivants, compris dans l'emprise de l'opération d'aménagement :

- lot n° 1 : Voirie, Assainissement, Espaces Verts
- lot n° 2 : Réseaux divers – Eclairage public
- lot n° 3 : Adduction eau potable – Défense Incendie.

Il a été précisé que les ouvrages ci-dessus concernent la voirie principale et seulement la voirie principale, y compris ses équipements, permettant de desservir l'établissement pour personnes âgées.

Le Conseil Municipal a pris acte du procès-verbal établi ce 10 novembre 2016 ainsi que ses annexes 1-2 et 3, transférant à la Commune, la propriété et l'entretien desdits ouvrages. Les terrains d'assiette de l'ouvrage remis feront ultérieurement l'objet d'un transfert de propriété par acte authentique.



**29/ CHAINE DU PARC – AMENAGEMENT DU PARC SOUCHEZ AVAL :
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE
(pilotage, études et réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc
Souchez Aval)**

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin et les Communes de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens.

Ce groupement de commande chargé du pilotage, des études et de la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval est coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Il a été présenté l'avenant n° 1 au groupement de commande susvisé, fixant la clé de répartition entre les partenaires du financement des travaux inhérents à l'aménagement du Parc Souchez Aval, ainsi que leurs relations juridiques et financières en phase de réalisation des travaux.

La répartition pour la prise en charge des travaux de la tranche ferme, pour la Commune de Fouquières-Lez-Lens, est fixée à 0%.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) la signature de cet avenant n°1.

**30/ CESSION DES PARCELLES CADASTREES AB 464 ET 465, SISES 20 ET 22 RUE
JEAN JAURES**

Mademoiselle Vinhas Coraline souhaite acquérir les parcelles de terrain, cadastrées AB 464 et 465, d'une superficie totale de 317 m², situées 20 et 22 rue Jean Jaurès, sous réserve de l'obtention du permis de construire et du financement du projet global d'installation d'un cabinet médical (ostéopathie).

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (27 voix Pour dont 2 procurations) la cession des deux parcelles, selon l'estimatif du Service du Domaine, s'élevant à 28 500 € pour cet ensemble foncier.